RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3C EXPRESS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : [redacted]

RCS BOBIGNY 490 957 081

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

8 septembre 2026 – 10h00

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre, à dix heures,

La société SAS ANDAE, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 832 265 672, dont le siège social est situé [redacted] représentée par son Président, Laurent NEDELLEC,

agissant en qualité d'associé unique de la société 3C EXPRESS,

a pris les décisions suivantes :

PRÉAMBULE

La société INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT – ICT a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Par ordonnance rendue le 23 mars 2026, le Juge-Commissaire a autorisé le liquidateur judiciaire, Maître Marie DANGUY, à céder de gré à gré les actions de la société 3C EXPRESS détenues en intégralité par ICT au profit de la société ANDAE, selon les conditions fixées par ladite ordonnance.

En exécution de cette ordonnance, un ordre de mouvement portant sur 30 000 actions de 3C EXPRESS au profit de SAS ANDAE a été établi le 2 septembre 2026 et transmis par Maître Marie DANGUY en sa qualité de liquidateur judiciaire.

Le capital social de 3C EXPRESS est fixé à 30 000 euros, divisé en 30 000 actions de 1 euro chacune. Les actions sont nominatives et donnent lieu à une inscription dans un compte ouvert au nom de leur titulaire.

Le transfert des 30 000 actions ayant été inscrit dans le registre des mouvements de titres et au compte d'actionnaire de SAS ANDAE, celle-ci est en conséquence titulaire de la totalité des actions composant le capital social de 3C EXPRESS.

1ÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION DU TRANSFERT DES 30 000 ACTIONS

L'associé unique prend acte du transfert au profit de SAS ANDAE de la totalité des 30 000 actions composant le capital social de la société 3C EXPRESS, consécutivement à la cession réalisée dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT – ICT.

Ce transfert intervient conformément à l'ordonnance du Juge-Commissaire en date du 23 mars 2026 et à l'ordre de mouvement établi le 2 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée.

2ÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA QUALITÉ D'ASSOCIÉ UNIQUE DE SAS ANDAE

L'associé unique constate que SAS ANDAE détient 30 000 actions sur 30 000, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de 3C EXPRESS.

SAS ANDAE exerce en conséquence les pouvoirs dévolus à l'associé unique par la loi et les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée.

3ÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA CESSATION DES FONCTIONS DU PRÉSIDENT ACTUEL

L'associé unique constate la cessation des fonctions de Président de la société INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT – ICT, représentée dans les statuts par Monsieur Jihad EL MKARI.

Cette cessation intervient dans le contexte de la liquidation judiciaire de la société ICT et du transfert de la totalité des actions de 3C EXPRESS au profit de SAS ANDAE.

La présente décision ne vaut pas reconnaissance d'une faute ou d'une responsabilité quelconque du Président sortant.

Cette résolution est adoptée.

4ÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DE SAS ANDAE EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer, à compter du 8 septembre 2026, la société SAS ANDAE, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 832 265 672, dont le siège social est situé [redacted] en qualité de Président de la société 3C EXPRESS, pour une durée indéterminée.

SAS ANDAE, représentée par son Président, Laurent NEDELLEC, déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées et satisfaire aux conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée.

5ÈME RÉSOLUTION

MISE À JOUR DES DOCUMENTS SOCIAUX

L'associé unique décide que les registres et documents sociaux de la Société seront mis à jour afin de constater le transfert des 30 000 actions au profit de SAS ANDAE et la nouvelle gouvernance de la Société.

Le registre des mouvements de titres et le compte individuel d'actionnaire de SAS ANDAE devront notamment faire apparaître la détention de 30 000 actions par SAS ANDAE.

Les mentions statutaires relatives à la présidence seront mises en conformité avec la présente décision. Une version consolidée des statuts pourra être établie et signée à l'issue des opérations de réorganisation du capital et de la gouvernance.

Cette résolution est adoptée.

[redacted]

6ÈME RÉSOLUTION
POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions, notamment auprès du guichet unique et de toute administration compétente.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique.

Fait à Tremblay en France, le 8 septembre 2026.

Pour SAS ANDAE
Associé unique et Président

Représentée par : Laurent NEDELLEC
Qualité : Président

